

**RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE DES AFFAIRES EXTERIEURES
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil
sur le Postulat François Cherix et consorts
concernant la définition d'une stratégie vaudoise en matière de politique européenne**

La Commission s'est réunie le 29 novembre 2011 à la Salle des Armoiries pour examiner l'objet susmentionné. Elle était composée de Mmes Christine Chevalley, Claudine Dind et Aliette Rey-Marion, ainsi que de MM. Dominique Richard Bonny, François Cherix, Frédéric Haenni, Denis-Olivier Maillefer, Pierre-Alain Mercier, Michel Miéville, Gabriel Poncet, Michel Renaud, Vassilis Venizelos, Eric Walther, Pierre Zwahlen, vice-président, et du rapporteur président soussigné.

La séance s'est tenue en présence de M. le Président du Conseil d'Etat Pascal Broulis, Chef du DFIRE, et de M. Simon Affolter, Délégué aux Affaires intercantionales à l'Office des affaires extérieures (OAE). Mme Stéphanie Bedat, secrétaire de la Commission thématique des affaires extérieures, s'est chargée de la prise des notes de cette séance. Nous tenons à remercier toutes ces personnes de leur précieuse collaboration aux travaux de la Commission.

1. Position du Conseil d'Etat

En préambule, le Président du Conseil d'Etat tient à préciser que la réponse au postulat a été rédigée en mai 2011. Depuis lors, divers événements majeurs ont marqué l'Union européenne et la situation actuelle, d'une grande complexité, impose une certaine prudence.

Au-delà de ce constat, la position du Conseil d'Etat vaudois s'inscrit dans celle, globale, des cantons suisses, telle que définie par la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC). Les La CdC veut maintenir un dialogue étroit avec l'Union européenne en vue du renforcement des Accords bilatéraux et de la poursuite de la mise en œuvre de l'art. 55 de la Constitution fédérale portant sur la participation des cantons aux décisions fédérales de politique extérieure.

Le Président du Conseil d'Etat souligne encore qu'un nouveau cycle de discussions entre la Suisse et l'Union européenne est prévu en juin 2012, qui permettra de faire le point.

2. Position du Postulant

M. le Postulant tient tout d'abord à remercier le Conseil d'Etat et les services concernés pour la réponse documentée apportée à son postulat. Il relève également avec satisfaction la prise de conscience des gouvernements cantonaux, citant notamment leur affirmation selon laquelle "le gel des relations actuelles n'est pas une option". De la même manière, la confirmation de la nécessité de maintenir l'option de l'adhésion à terme est un autre élément positif du rapport du Conseil d'Etat.

Au demeurant, M. le Postulant regrette que ce rapport ne développe pas suffisamment ni la situation du blocage de la voie bilatérale, ni la question d'un éventuel Accord-cadre. Enfin, il est d'avis que la

stratégie du canton est de ne pas en avoir et d'inféoder sa position à celle des autres cantons. Il estime que des analyses comparatives avec d'autres cantons auraient permis de définir plus précisément la position du Canton de Vaud.

En conclusion, M. le Postulant se déclare satisfait de la réponse du Conseil d'Etat.

3. Discussion générale

L'un des commissaires estime que ce postulat ne reflète que l'opinion inquiète d'une minorité fortement décroissante de citoyens qui continuent à souhaiter l'adhésion de la Suisse à l'Union européenne. A cela, M. le Postulant entend préciser que la question centrale n'est pas l'adhésion en tant que telle, mais bien le statut de la Suisse face à l'Union européenne.

Un autre commissaire relève la qualité du Rapport du Conseil d'Etat. Il insiste sur les questions institutionnelles auxquelles il s'agit de répondre, au-delà de celles portant sur l'économie seule. Dans ce contexte, il salue la clarté du Conseil d'Etat eu égard à l'Accord-cadre. Il estime que l'exigence d'un cadre institutionnel stable de la CdC est une vision qui permet de sortir de l'ornière et de présenter une variante certes difficile à négocier mais crédible à ce stade.

Un commissaire rejoint M. le Postulant sur le manque de développement de la problématique relative à l'Accord-cadre

4. Examen détaillé

Point 1.2.3 : Mise en place d'un cadre institutionnel

M. le Postulant précise que la situation est totalement bloquée et que le Comité mixte ne siège plus. La situation est telle que le Conseil fédéral n'a pas rendu publics ses rapports à ce sujet.

Par ailleurs, suite à une question, M. le Président du Conseil d'Etat précise que le groupe de travail informel Suisse-Union européenne, institué par le Conseil fédéral en août 2010 et auquel sont associés les cantons, travaille actuellement sur les questions fiscales et énergétiques.

Suite à une question quant au calendrier de publication des résultats du groupe de travail, M. le Président du Conseil d'Etat précise que des divergences de vue entre cantons et Confédération sur certains thèmes, notamment fiscaux, retardent l'échéance prévue. Aucun développement ne peut être attendu avant le mois de juin 2012, date fixée par la CdC pour détailler la position des cantons.

Point 2.5 : Examen d'un volet d'actions concertées avec les cantons partageant la vision du Conseil d'Etat vaudois, en particulier avec les cantons voisins

M. le Président du Conseil d'Etat répond à une interrogation en soulignant que la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) demeure très attentive à la situation et à ce débat.

5. Conclusion

En conclusion, M. le Président de la Commission tient à rappeler que les relations entre la Suisse et l'Union européenne ne reposent pas sur les seules problématiques fiscales ou financières. Le contexte actuel leur donne une importance majeure qui occulte d'autres éléments positifs, notamment le fait que certains Etats européens se portent bien, même à l'intérieur de la zone Euro.

Au vote, la Commission thématique des affaires extérieures recommande par 12 oui et 3 abstentions d'approuver le *Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le Postulat François Cherix et consorts concernant la définition d'une stratégie vaudoise en matière de politique européenne.*

Glion, le 16 janvier 2012

Le rapporteur :
(signé) *Laurent Wehrli*